

AVENANT n°69 AU REGLEMENT CADRE DES JEUX 2021-2022

RMC ANTENNE ET WEB

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :

RMC, Société Anonyme Monégasque au capital de 2 287 500 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 788 185 288, dont le siège social est situé 10-12 quai Antoine Premier 98080 Monaco et dont l'établissement principal est situé au 2 rue du Général Alain De Boissieu 75015 Paris,

organise du 06/09 au 10/09 le jeu Kikadi , gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommé le « Jeu »), annoncé et présenté, en tout ou partie :

- à l'antenne radiophonique de RMC

selon les modalités particulières précisées dans le présent avenant.

Le présent avenant vient détailler les modalités des Jeux définies dans le Règlement Cadre des Jeux RMC 2021-2022, déposé le 03 Septembre 2021 à l'étude de la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER, Huissiers de Justice associés, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

1. Conditions de participation

Le Jeu est accessible :

- à l'antenne de RMC

Pour participer au Jeu, l'auditeur aura la possibilité de tenter sa chance par :

- SMS au numéro 73216 [MOT CLE : KIKADI]

Les frais de participation relatifs à ce(s) mode(s) de participation et leur remboursement éventuel s'appliquent selon les modalités définies ci-après :

[Par SMS] Pour les participants dûment inscrits, le coût pour la participation au Jeu par SMS pourra être remboursé, sous réserve des conditions suivantes :

- dans la limite des coûts réels engagés par le participant, définis comme tels : [ex : une participation par jour, par participant, par sms envoyé pour participer au Jeu] ;
- sur la base de 0,75 € TTC le SMS plus coût du SMS facturé par l'opérateur ; pour un montant maximum de 2 SMS.

2. Principe et modalités particulières du Jeu :

Les auditeurs s'inscrivent lors de l'émission le Super Moscato Show, du lundi 06/09/21 au vendredi 10/09/21 afin de participer au jeu. Les animateurs feront des speaks pour proposer aux auditeurs de s'inscrire.

3. Mode de désignation et information du ou des gagnants :

Tirage au sort pour sélectionner les participants retenus suite à l'envoi d'un SMS.

Puis les participants retenus seront désignés gagnants suivant l'article 2 précité.

Les gagnants seront informés de la procédure à suivre pour l'obtention des lots :

- directement à l'antenne de RMC,
- personnellement par mail / courrier / téléphone / SMS au numéro indiqué lors de leur inscription.

4. Dotations

Du lundi 06/09 au vendredi 10/09/21, chaque jour, un gagnant désigné se verra attribuer le prix suivant :

- Un bon d'achat d'une valeur de 200€ à utiliser sur le site Sportprotech.com (accessoires de sport)

Soit au total 5 gagnants

